

LE TRAVAIL DES FEMMES EN FRANCE ET DANS LE MONDE

COMMENT LA QUESTION DOIT-ÊTRE POSÉE

Dans un de ses derniers numéros, le journal *El Popolo d'Italia*, organe du Duce, publiait un article sur le travail féminin dont nous extrayons les passages suivants :

L'ouvrière crée le problème de la population et le problème du chômage.

Le travail, même lorsqu'il n'intervient pas directement pour empêcher l'augmentation des familles, crée l'indépendance et les habitudes physiques et morales opposées à la conception, qui en découlent naturellement.

L'homme désorienté et surtout chômeur finit par renoncer à l'idée de famille.

Il arrive souvent que le travail d'une femme sauve une famille qui autrement serait abandonnée, mais son travail est une source d'amertume politique et morale. Le salut de quelques individus est payé par le sang de la multitude. Il n'y a pas de victoires sans morts.

L'exode des femmes du champ du travail, aurait, sans aucun doute, des répercussions économiques dans beaucoup de familles, mais une légion d'hommes relèverait une tête humiliée et cent fois plus encore de nouvelles familles entreraient dans la vie nationale.

Il faut nous convaincre que le même travail qui amène chez la femme la perte de ses vertus de génitrice apporte à l'homme une virilité physique et morale plus forte.

Si nous avons cité cet article, c'est qu'il nous semble toucher au fond même du problème qui nous préoccupe. En effet, ce ne sont, ni en France ni ailleurs, les ouvriers qui proposent d'exclure les femmes du travail, parce que trop près des réalités, ils en voient l'impossibilité et l'injustice. Ceux qui s'acharnent contre les travailleuses sont généralement des hommes qui se disent sociologues ou moralistes et appartiennent à des milieux où la femme ne travaille pas. Or, ce qui nous intéresse dans l'article d'« *El Popolo d'Italia* », c'est que, sous prétexte d'augmenter la natalité (et pourquoi, Seigneur, pousser actuellement les familles à éterniser ou à augmenter le chômage!) le journal italien met le doigt sur la plaie. Il prouve que des hommes qui ne sont ni ouvriers, ni chômeurs, souffrent en leur solidarité masculine que d'autres hommes subissent l'humiliation d'être sans travail, alors que leurs femmes en sont pourvues. Leur orgueil d'homme ne peut et ne veut admettre que des employeurs puissent préférer une femme à un homme, et prenant pour un sentiment de justice leur instinct de mâle qui s'insurge, ils ne craignent pas d'user brutalement de la puissance qu'ils se sont octroyés à eux seuls pour obtenir des lois ce qu'ils ne peuvent obtenir des faits. « *Puisqu'on préfère les femmes aux hommes, privons donc celles-ci du droit d'être préférées; qu'elles fassent des enfants, tiennent le ménage du Maître et tout rentrera dans l'ordre.* »

Une fois de plus, fortes de l'opinion des travailleurs eux-mêmes, nous protestons contre la conception du journal italien et contre tous les articles similaires. Sans oublier, en effet, les congrès ouvriers qui, tous, réclament la liberté du travail, nous rappellerons ce congrès politique où, l'an dernier, un maire bien intentionné vint réclamer la suppression du travail des femmes afin que les hommes « cessent de se faire entretenir par les femmes », et fut interrompu par un jeune ouvrier qui s'insurgea contre de tels propos : « Je suis sculpteur sur bois, s'écria-t-il, et de ce fait en chômage. Si ma femme ne travaillait pas, nous serions tous deux en charge à l'assistance publique! Est-ce cela que vous souhaitez? »

Et voilà enfin la question bien posée.

Au lieu d'opposer dans le ménage l'homme à la femme ou la femme à l'homme, il faut concevoir le couple qui constitue la famille et à la charge du foyer. Du fait que la femme a déjà la mission de s'occuper des enfants et du ménage, il serait évidemment de toute logique que l'homme ait la possibilité de pourvoir à l'entretien de tous; mais la logique n'est pas, hélas! à la base de la vie journalière des pauvres humains que nous sommes, et bien souvent il se trouve que la femme peut conserver son métier quand l'homme perd le sien; de plus le double salaire du ménage est souvent à la base du foyer qui se constitue; il représente non seulement le budget familial nécessaire, mais la garantie du présent et la sauvegarde de l'avenir. Qui donc s'arrogerait le droit de priver les familles de travailleurs de cette assurance contre l'incertitude du lendemain?

« L'homme ne doit pas compter sur la femme pour entretenir la famille! » clament les sociologues et législateurs en chambre. Mais est-il bien sûr que ces messieurs qui affirment si énergiquement et si noblement leurs opinions, ont épousé des femmes sans dot et pris l'engagement de renoncer à jamais aux héritages futurs de leurs compagnes?

La dot des travailleuses, c'est leur travail. Il est certain que si un référendum était fait auprès des travailleurs mariés sérieux, tous diraient que leur vœu le plus cher serait d'avoir un salaire suffisant pour éviter à leur femme le double travail du dehors et du dedans; mais, vu l'état actuel des choses, aucun ne saurait permettre que la loi empêche les femmes de travailler si elles le veulent et si elles le peuvent.

Une bonne fois pour toutes, tâchons donc d'obtenir que les célibataires des deux sexes cessent de dicter leur devoir aux femmes mariées et que les hommes de la bourgeoisie, non mandatés par les travailleurs, ne se substituent à eux pour exprimer des opinions personnelles et des vœux dont ils n'auront pas à subir les conséquences.

C. Brunshvicg

1934-27-10

n° 1124